

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

RÉDUCTION DES FRAIS BANCAIRES SUR SUCCESSION - (N° 632)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Pirès Beaune, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, Mme Mercier,
M. Oberti, Mme Pantel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À la première phrase, substituer aux mots :

« permettant d'évaluer l'impact »,

les mots :

« évaluant les effets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.